



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_022

Séance du 18 février 2026

Le 18 février deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/01/2026

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUNEL Didier**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher.

Etaient excusés :

Messieurs : **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIEL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Assistaient également mesdames **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, **MOUTAILLER Céline**, Adjointe de Direction et messieurs **RICHAUD-EYRAUD François**, comptable intérimaire et **DITGEN Réginald**, responsable du pôle Gestion publique, à la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Madame THEROND Flore donne pouvoir à **Monsieur COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les articles L.452-40 à L.452-48 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser au 1^{er} avril 2026 les tarifs appliqués par le CDG48,
Conformément aux articles L.452-40 à L.452-48 du Code Général de la Fonction Publique, le Conseil d'Administration vote les tarifications des missions facultatives proposées à toutes les collectivités et établissements, qu'ils soient affiliés ou non.

L'analyse des données analytiques de l'année 2025 nécessite une réévaluation des tarifs, afin de tenir compte des coûts supportés par le CDG48.

En effet, la mission archivage doit être réévaluée compte tenu du coût réel de la mission supporté par le CDG48. L'augmentation moyenne proposée pour les différentes missions d'archivage est de 16 %.

Par ailleurs, il est proposé d'ajuster certains tarifs à la marge pour permettre d'adapter la facturation à la réalisation des missions :

- Mise à jour du tarif « convention inspection » renommée « convention cadre d'adhésion au service prévention » suite à la nouvelle convention passée avec la Ville de Mende, la Communauté de Communes Cœur de Lozère et le CIAS.
- mise à jour du tarif demi-journée d'ingénierie financière, en l'établissant à une journée divisée par deux (soit 175 € au lieu de 180 €)
- création d'un forfait déplacement hors département (A/R) départements limitrophes (100 €),
- création d'un forfait déplacement hors département (A/R) et hors départements limitrophes (200 €).

En conséquence, le tarif « forfait de déplacement hors département (A/R) » est supprimé, celui-ci ayant été scindé en 2 forfaits différenciés.

De plus, de nouvelles missions sont proposées au regard des besoins exprimés par les employeurs publics :

- mission « portage contrats » ;
- mission « référent déontologue élus » qui n'avait pas été intégrée dans la grille tarifaire globale du CDG, mais qui faisait l'objet d'une tarification votée en Conseil d'Administration.

Enfin, la mission ingénierie financière se développant, il est apparu que cette mission regroupait des tâches assez diverses, allant de la réalisation d'écritures comptables simples au traitement d'écritures complexes ou de conception budgétaire. En conséquence, il convient de scinder cette tarification afin de répondre au mieux aux besoins des collectivités. La mission ingénierie financière est donc scindée en :

- mission « ingénierie financière simple »
- mission « ingénierie financière complexe »

Le tableau des tarifs actualisés joint en annexe les récapitule.

Le Président propose :

DE FIXER à compter du 1^{er} avril 2026 les tarifs des prestations comme présentés en annexe.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE FIXER à compter du 1^{er} avril 2026 les tarifs des prestations comme présentés en annexe.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.